



**Commission du développement  
des territoires urbains et ruraux**

**2212 - Développement local des bourgs-centres**

**Subventions - Deuxième tranche 2011**

**Rapport n° CP/2011/177**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

Le Conseil Général a révisé sa politique de soutien au développement local des bourgs-centres lors de sa réunion de décembre 2000. Elle s'adresse aux 41 communes reconnues éligibles et se traduit par des contrats de cinq ans assortis d'une enveloppe financière pluriannuelle. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention dans ce cadre pour la commune de Lembach, ainsi qu'une aide pour la ville de Molsheim au titre du volet centralité urbaine du contrat de territoire de Molsheim-Mutzig-Hasel.

Les enveloppes bourg-centre ont pour but de renforcer le rôle structurant que jouent ces communes pour leur bassin de vie. Permettant le financement d'opérations non subventionnables par ailleurs au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, elles peuvent aussi dans certains cas s'ajouter aux aides classiques.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 98.240 € pour la commune de Lembach.

Dans la continuité des enveloppes bourg-centre et inscrite au volet 2 des contrats de territoires, la politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 150.000 € pour la ville de Molsheim, prévue au contrat de territoire de Molsheim-Mutzig-Hasel, signé le 29 juin 2010.

Détaillées en annexe, ces deux opérations ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires urbains et ruraux, les participations départementales proposées représentant un montant total de 248.240 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14984	204-20414-30	1 200 000,00 €	1 040 000,00 €	248 240,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur*

*proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 248.240 € aux collectivités figurant au tableau annexé, dans le cadre de la politique en faveur des bourgs-centres et du volet centralité urbaine du contrat de territoire de Molsheim-Mutzig-Hasel.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL